



Le droit parental c'est quoi

Par **alain44110**, le **03/10/2010 à 16:20**

Bonjour, je suis séparé depuis cette été sans voir ma fille âgée de 5 ans. La maman me propose depuis le début d'aller la voir à 700 km de mon domicile sans garantie de long séjour sur place. Je fais tout ce qui est possible de faire médiation familiale avocat. Je veux aussi la faire surveiller si c'est possible de faire dans ce domaine. Je prend sur moi jusqu'à jugement la riposte viendra si je ne vois pas ma fille pendant 6 mois.

Par **mimi493**, le **03/10/2010 à 17:09**

Il vous appartenait de saisir, au plus vite, le JAF pour faire établir vos droits de visite et d'hébergement. Vous êtes négligent de ne pas l'avoir fait dès la séparation et vous ne pouvez donc rien reprocher à la mère qui accepte les visites, qui ne vous empêche pas de la voir (si vous ne l'avez pas revue, c'est de votre fait.) Vos droits sont respectés. Le droit parental ce n'est pas avoir le droit de tout faire. Vous avez accepté que la mère ait la résidence exclusive d'office. En aucun cas, vous n'avez le droit de la faire surveiller par un tiers, heureusement encore.